

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 AVRIL 2018

Le dix-neuf avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de quatorze, en suite de la convocation faite le 12 avril 2018.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, GERBEAU Philippe, MORAUT Christelle, LABORDE Catherine, LE DÉVÉHAT Yannick, LE LIBOUX Claude, LE GOFF Armand, LE BADEZET Yoann, NEDELLEC Morgane et GUILLEMOT Marianne, Mme ROBIN Evelyne et M. EZANIC Jean-Louis.

Était absente : Madame EVENNO Carole

Secrétaire de séance : L'HOSTIS Stéphanie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 23 Mars 2018.

DÉCISIONS

1°/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Le Gouvernement a décidé de maintenir et de consolider le dispositif de soutien à l'investissement local mis en place en 2016, afin d'accompagner et de favoriser la transformation des territoires. A cet effet, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), prévue à l'article 157 de la loi de finances initiale pour 2018 est pérennisée.

La commune de GUERN envisage de programmer sur l'exercice 2019 des travaux de rénovation thermique du bâtiment de la Mairie, et l'adaptation de la salle des mariages et de la salle du conseil. Le financement de cette opération pourrait inclure une participation de l'Etat au titre de la DSIL.

Les dépenses prévisionnelles pour ce projet se décomposent de la façon suivante :

- Amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux

Mairie : 47 650.00 EUROS

Salle polyvalente : 36 000.00 EUROS

- Adaptation de la salle des mariages et de la salle du conseil : 25 000.00 EUROS

Soit une dépense totale de 108 650.00 EUROS

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **14 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

2°/ REVISION DES LOYERS SOCIAUX ET TRES SOCIAUX

Monsieur le Maire rappelle que les conventions de location des logements sociaux et très sociaux prévoient une révision annuelle au 1^{er} juillet de chaque année, en fonction de l'indice INSEE du 4^{ème} trimestre 2017. A cette date, l'indice de référence des loyers était égal à 126,82 soit + **1.05 % d'augmentation** par rapport au 4^{ème} trimestre 2016 avec un indice égal à 125,50.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **14 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention** :

- **DÉCIDE** d'augmenter les tarifs des logements sociaux et très sociaux, au 1^{er} juillet 2018 (soit + 1.05 % d'augmentation, d'après l'évolution de l'indice de référence des loyers au 4^{ème} trimestre 2017).

3°/ RESTAURATION DU BEFFROI DE L'EGLISE DU BOURG – CHOIX DU PRESTATAIRE

M. le Maire présente à l'assemblée les devis des sociétés BODET et ART'CAMP pour les travaux de restauration du beffroi de l'Eglise du bourg :

- BODET : **33 230.00 EUROS HT / 39 876.00 EUROS TTC**
- ART'CAMP : **23 158.00 EUROS HT / 27 789.60 EUROS TTC**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **14 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention** :

- **DECIDE** de retenir l'offre de la société ART'CAMP pour un montant de **23 158.00 EUROS HT/ 27 789.60 EUROS TTC**
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4°/ CHOIX DU MOBILIER POUR LE POLE ENFANCE

Mesdames L'HOSTIS et GUILLEMOT présentent à l'assemblée les choix de mobilier pour l'ameublement du nouvel ensemble dit « La Ruche » comprenant la médiathèque, le restaurant scolaire et le Pôle enfance (les montants indiqués sont TTC) :

- **Restaurant scolaire** : 7 309.84 EUROS
- **Garderie** : 2 575.12 EUROS
- **ALSH** : 3 212.71 EUROS
- **Jeux La Ruche** : 1 903.39 EUROS
- **Salle du personnel** : 528.96 EUROS
- **Salle de repos** : 573.58 EUROS
- **Médiathèque** : 39 137.01 EUROS
- **Informatique (étude des devis en cours)** : 9 000.00 EUROS prévus

Le montant total des dépenses affectées à l'ameublement et à l'informatisation du nouvel ensemble s'élève donc à **63 906.81 EUROS TTC**, sous réserve de confirmation du montant affecté à l'achat de matériel informatique et de l'achat des cimaises pour la médiathèque.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **14 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention** :

- **APPROUVE** les propositions d'achat de mobilier et de matériel informatique pour La Ruche
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5°/ AVIS SUR LA PROPOSITION DE CONSTRUCTION D'UN PARC EOLIEN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un projet de développement éolien a été présenté par la société Vol-V. Bien que ce projet concerne en premier lieu les propriétaires, M. le Maire souhaite recueillir l'avis du conseil à ce sujet.

La société Vol-V a ciblé sur la commune de Guern trois zones d'études potentielles sur lesquelles elle souhaiterait implanter trois éoliennes de 3.5 MW. L'attrait principal de ce projet pour la commune de Guern est d'ordre financier : En effet, au regard des estimations présentées par Vol-V, l'implantation de trois éoliennes sur la commune générerait **27 800.00 EUROS de retombées fiscales annuelles**, auxquelles s'ajouteraient 126 000.00 EUROS de recettes à l'occasion de la mise en exploitation du projet pour le financement d'un investissement en lien avec le développement durable.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **9 voix pour et 0 voix contre, 5 abstention** :

- **APPROUVE** la proposition de construction d'un parc éolien sur la commune de GUERN.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

6°/ QUESTIONS DIVERSES

Devis de déménagement et réinstallation des appareils de cuisine dans le bâtiment de La Ruche

M. le Maire présente à l'assemblée les devis des sociétés Distribution de Matériel, Pontivy Froid et Bonnet Thirode en vue du déménagement et de la réinstallation des appareils de cuisine dans le nouvel espace du bâtiment de LA RUCHE, ainsi que des achats complémentaires pour le renouvellement et l'adaptation à la réglementation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **14 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention** :

- **DECIDE** de retenir le devis de la société Distribution de Matériel pour l'achat de matériel neuf ainsi que le déménagement et la réinstallation des équipements existants, pour un montant total de 5 504.00 EUROS HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter tout document relatif à ce dossier

INFORMATIONS

1°/ PLUI - PROPOSITION DE REGLEMENT GRAPHIQUE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de règlement graphique de Pontivy Communauté, contenant les prévisions de zonages.

Il est demandé aux conseillers d'observer et de se prononcer sur le découpage des Zones Naturelles et des Zones Agricoles.

2°/ INFORMATIONS SUR LES ACTIVITES DISPENSEES DANS LE CADRE DES TAPs

Mme GUILLEMOT informe l'assemblée que l'élaboration des plannings des TAPs pour l'année scolaire 2018/2019 arrive à son terme. Le choix des intervenants a conduit aux constats suivants :

- **La difficulté à trouver des intervenants** dans un contexte de réduction du nombre de communes à maintenir les TAPs à la rentrée scolaire prochaine ;
- **L'augmentation des tarifs** : L'étude des candidatures a laissé apparaître une augmentation du tarif moyen (toutes activités confondues) par séance à 40-45€.

Le budget alloué aux Temps d'Activités Périscolaires pour la rentrée scolaire prochaine est estimé à 15 200.00 EUROS (budget voté : 15 000.00 EUROS).

3°/ QUESTIONS DIVERSES

Film de promotion de la commune de Guern

M. MARTIN rappelle à l'assemblée qu'une vidéo de promotion de la commune de Guern va être réalisée avec le concours Mme BIHOËS Claire.

La première prise de vue se déroulera le 1^{er} Mai 2018.

Agenda de poche

La question de la reconduction pour trois ans du contrat conclu avec la société INFOCOM-EDITION pour l'édition des agendas de poche est posée à l'assemblée.

À l'issue des discussions, le conseil s'est prononcé contre la reconduction dudit contrat.

Cérémonie du 08 Mai

M. le Maire interroge l'assemblée au sujet de l'organisation de la cérémonie du 08 Mai. Deux questions sont posées aux conseillers :

- Doit-on avancer l'heure de la cérémonie à 11h00 ou maintenir l'horaire actuel (11h30) ?

- Est-il préférable de maintenir le pot qui se déroule à l'issue de la cérémonie dans les cafés de Guern, ou pourrait-on envisager son organisation à la salle polyvalente ?

À la première question, les conseillers se sont prononcés en faveur de la première proposition, soit **avancer l'heure de la cérémonie à 11h** afin d'éviter que le discours de M. le Maire soit perturbé par le son des cloches de l'Église du bourg.

A la seconde question, les conseillers se sont prononcés en faveur du maintien de l'organisation actuelle du pot dans les cafés de Guern.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.

La séance est levée à 22h15

Prochain conseil le jeudi 24 Mai 2018 à 20 h 30